

BUDGET PRIMITIF 2022

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Préambule

Les documents budgétaires de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, soumis à l'adoption du Conseil Communautaire, se composent d'un budget principal et de 14 budgets annexes.

Au 1^{er} janvier 2022, la collectivité comprend les 33 communes suivantes :

Angé, Chateauvieux, Chatillon-sur-Cher, Chémery, Chissay-en-Touraine, Choussy, Le Controis-en-Sologne, Couddes, Couffy, Faverolles-sur-Cher, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Monthou-sur-Cher, Montrichard-Val-de-Cher, Noyers-sur-Cher, Oisly, Pontlevoy, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thésée et Vallières-les-Grandes.

1- Priorités du budget :

L'élaboration du budget primitif 2022 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

- i. Poursuite des projets initiés, Cœur de France à Vélo...
- ii. Maintien des dispositifs d'aide à l'investissement, à l'apprentissage en place,
- iii. Poursuite des dispositifs de fonds de concours aux communes membres,
- iv. Poursuite du développement économique par l'accompagnement des porteurs de projet.
- v. Poursuite de l'exercice de la compétence Gémapi
- vi. Instauration d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise
- vii. Poursuite des travaux prévus au schéma départemental des gens du voyage
- viii. Lancement des études pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Selles sur Cher et son annexe de Meusnes.

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

a. Les recettes de fonctionnement

06700 Budget Principal - Recettes					
	Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution	
002	Excédents reportés	6 609 226	10 526 765	59,27%	
013	Atténuation de la charge	67 000	51 100	-23,73%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 300	60 000	14,72%	
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	745 340	745 000	-0,05%	
73	Impôts et taxes	21 140 000	22 130 000	4,68%	
74	Dotations, subventions et participations	3 845 347	5 134 200	33,52%	
75	Autres produits de gestion courante	27 300	43 600	59,71%	
77	Produits Exceptionnels				
	Total Fonctionnement	32 486 513	38 690 665	-16,04%	

<u>Chapitre 002</u>: L'affectation du résultat d'exploitation cumulé 2021 est de 10 526 765 €, intégralement reporté en fonctionnement.

<u>Chapitre 70</u>: Les produits des services sont constitués des recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population et aux communes membres (enfance-jeunesse, service urbanisme). Les redevances d'occupation du domaine public ont été revues à la baisse lors de renouvellement des contrats de DSP, baisse

compensée par une augmentation de la fréquentation des structures enfance-jeunesse et le nombre de dossiers d'autorisation du droit des sols.

<u>Chapitre 73</u>: La TEOM devrait augmenter de près d'un million d'euros. Les recettes des autres taxes ont été budgétisées prudemment au niveau des sommes perçues en 2021. Les bases prévisionnelles et notamment l'impact de la revalorisation des valeurs locatives, ne sont pas connues pour la construction budgétaire.

<u>Chapitre 74</u>: Les dotations, subventions et participations prévues sont identiques à celles perçues en 2021. La progression par rapport au budget 2021 est due à la compensation du dégrèvement de CFE accordé aux entreprises en 2021 par l'Etat.

b. Les dépenses de fonctionnement

06700 Budget Principal - Dépenses					
	Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution	
011	Charges à caractère général	-3 588 580	-5 071 371	41,32%	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-3 295 380	-3 641 570	10,51%	
014	Atténuations de produits	-13 760 386	-14 625 000	6,28%	
022	Dépenses imprévues	-582 535			
023	Virement à la section d'investissement	-5 500 000	-9 420 000	71,27%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 101 410	-1 261 000	14,49%	
65	Autres charges de gestion courantes	-2 004 120	-4 551 724	127,12%	
66	Charges financières	-218 000	-120 000	-44,95%	
67	Charges exceptionnelles	-2 436 100	0	-100,00%	
	Total Fonctionnement	-32 486 511	-38 690 665	19,10%	

<u>Chapitre 011 :</u> Les charges à caractère général recensent les crédits d'intervention des services de la collectivité pour ses différentes actions et compétences. Elles regroupent les dépenses les plus générales et diverses (fluides, téléphone, assurances, entretien et maintenance, etc....), mais également les prestations versées aux partenaires qui interviennent sur nos structures.

En 2021, le mode de gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été modifié, passant d'une délégation de service à une régie interne avec un prestataire. La prestation du délégataire (+ 600 000€) étant maintenant comptabilisée au chapitre 011 au lieu du chapitre 65.

Il a été prévu également, 340 000 € de frais d'honoraires pour les déclarations de projet en lien avec les nouveaux PLUi et 150 000 € de frais d'études pour les actions du PCAET.

<u>Chapitre 012</u>: Une augmentation de 2.50% a été budgétisée pour tenir compte des évolutions de carrière des agents présents. Plusieurs recrutements prévus en 2022 ont été inscrits, notamment un chef de projet CRTE et un développeur économique.

Il est également prévu une augmentation des saisonniers pour les structures enfance-jeunesse afin de répondre à la fréquentation en hausse et compenser la fin des mises à disposition d'agents par certaines communes.

<u>Chapitre 014 :</u> L'augmentation du chapitre est consécutive à la revalorisation prévisionnelle de la TEOM en 2022. (+2 points et revalorisation des valeurs locatives de 2.40%)

<u>Chapitre 023</u>: Le virement à la section d'investissement afin de couvrir les dépenses inscrites en 2022 est de 9 420 000€.

<u>Chapitre 65</u>: Suite au passage à la nomenclature comptable M57, certaines charges antérieurement constatées au chapitre 67 sont maintenant constatées au chapitre 65. Cela concerne les indemnités compensatrices pour service public que nous versons aux délégataires dans le cadre de nos DSP pour les multi-accueils et les centres aquatiques et aux virements d'équilibres aux budgets annexes.

<u>Chapitre 66 :</u> Les charges financières sont équivalentes à l'exercice 2021 malgré la souscription d'un nouvel emprunt en d'année.

<u>Chapitre 67 :</u> Comme indiqué ci-avant, les charges qui étaient comptabilisées à ce chapitre sont maintenant au chapitre 65.

3- La section investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 21 468 992 €.

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2022 sont :

- Le dispositif d'amélioration de l'habitat en lien avec l'ANAH;
- L'opération Cœur de France à Vélo dont les travaux vont commencer au second semestre 2022 ;
- La poursuite des acquisitions immobilières dans le cadre du PPRT Storengy, cofinancées par l'Etat, la Région, le Département et Storengy ;
- Divers travaux sur les zones Industrielles du territoire ;
- L'élargissement de l'Avenue de la Paix à Contres ;
- L'aménagement d'un parking dans la ZI de Contres ;
- Les travaux en lien avec le nouveau schéma départemental pour les gens du voyage : extension des aires d'accueil de Selles sur Cher et Contres, aire de grand passage à Noyers sur Cher, terrains familiaux à Selles sur Cher et acquisition de terrain pour les logements adaptés à Montrichard ;
- L'étude pour la passerelle de Noyers sur Cher;
- Les différents programmes d'aides aux communes membres et dispositifs de fonds de concours.
- Une enveloppe de 200 000 € pour l'aide à l'immobilier d'entreprises.

4- Le budget consolidé avec les budgets annexes.

Le montant du budget principal consolidé avec les budgets annexes s'élève à **91 719 706** € dont 50 791 060 € de fonctionnement et 40 928 646 € d'investissement.

Section de fonctionnement			
	Libellé budget		BP 2022
06700	Budget Principal	32 486 511	38 690 665
06701	Spanc	137 457	167 248
06703	ZA Barreliers Doulain	3 745 544	3 969 435
06704	ZA Barreliers Grandmont	1 813 250	1 904 245
06705	Village Artisans	408 000	227 857
06708	ZA Selles sur cher	318 169	266 919
06709	ZA Grille Midi	402 438	402 438
06710	Bâtiments Relais	1 256 011	683 143
06712	Locaux Commerciaux	72 257	68 794
06714	Gendarmeries	183 378	197 005
06715	ZA Aménagement de Zones	3 346 162	2 661 968
06716	ZA Saint Aignan	253 162	245 517
06717	ZA Noyers sur Cher	128 732	128 732
06718	Maisons de Santé Pluridisciplinaires	264 444	217 094
06720	Gémapi	862 300	960 000
	Total fonctionnement	45 677 815	50 791 060

Section d'investissement				
	Libellé budget		BP 2022	
06700	Budget Principal	22 015 454	21 468 992	
06701	Spanc	24 662	28 462	
06703	ZA Barreliers Doulain	3 857 158	3 690 628	
06704	ZA Barreliers Grandmont	834 460	832 955	
06705	Village Artisans	388 951	313 579	
06708	ZA Selles sur cher	636 324	533 834	
06709	ZA Grille Midi	712 605	712 605	
06710	Bâtiments Relais	3 620 759	6 100 723	
06712	Locaux Commerciaux	47 790	43 834	
06714	Gendarmeries	1 768 175	936 689	
06715	ZA Aménagement de Zones	4 048 204	3 183 333	
06716	ZA Saint Aignan	398 070	392 036	
06717	ZA Noyers sur Cher	95 695	95 695	
06718	Maisons de Santé Pluridisciplinaires	197 484	2 356 509	
06720	Gémapi	191 943	238 772	
	Total investissement	38 837 734	40 928 646	

5- <u>L'endettement</u>.

Pour le budget principal, l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de **7 099 346 €** (y compris le PPP centre aquatique de Contres). La dette du budget principal représente 1,4 année d'autofinancement CAF.

Pour les budgets annexes (Village artisans, Bâtiments relais, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Gendarmeries et locaux commerciaux) l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de **10 010 285€.**

6- Les effectifs de la collectivité.

Au 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes compte 90 agents dont 34 à temps partiel.

Auquel il faut ajouter 3 agents en détachement vers la communauté de communes et 8 en détachement vers le privé.